

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

## NÉGOCIATION SALARIALE ET SALAIRES À LA MI-1996

### des augmentations de salaire un peu plus soutenues au premier semestre

Au premier semestre 1996, les augmentations de salaire négociées au sein des branches professionnelles ou des entreprises sont un peu plus soutenues que celles des années précédentes, dans un environnement conjoncturel incertain.

Dans les entreprises, le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté de 1,9 % entre janvier et juillet 1996, contre 1,7 % pour les six premiers mois de 1995. Ceci correspond d'une part à un rattrapage des faibles augmentations du deuxième semestre 1995, d'autre part à une répercussion de l'inflation plus soutenue au premier trimestre, et à un effet de diffusion de l'augmentation du SMIC de 2 % en mai. Sur une base annuelle, le TSH a progressé de 2,5 % (juillet à juillet), et le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés de 2,2 %. Un an plus tôt, leur croissance était respectivement de 2,5 % et 2,4 %. Les augmentations accordées ont nettement plus bénéficié aux ouvriers et aux employés qu'aux cadres.

Compte tenu de la faible inflation prévisible cette année, 1996 devrait se solder par des gains bruts de pouvoir d'achat un peu plus élevés qu'en 1995.

Avec un profil trimestriel heurté, l'évolution semestrielle du PIB au premier semestre 1996 (+ 0,7 %) est dans l'ensemble comparable à celle du premier semestre 1995. La conjoncture est donc globalement restée assez peu porteuse au premier semestre 1996. Or, dans ce contexte, les salaires négociés, comme les salaires effectivement versés, se sont relativement bien maintenus (graphique 1).

#### Minima conventionnels : 2 % de hausse au premier semestre

Au sein des branches professionnelles, le nombre de textes traitant de relèvements salariaux recule légèrement au premier semestre 1996 : sur un échantillon de 214 branches de plus de 10 000 salariés, 119 ont conclu au moins un avenant salarial ou ont pris une recommandation patronale lorsque la négociation n'a pas abouti, contre 127 à la même époque en 1995.

Mais les augmentations des minima conventionnels sont aussi nombreuses et légèrement plus for-



tes qu'en 1995 : durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1996, 141 branches ont bénéficié d'au moins un relèvement salarial (soit 66 % de l'échantillon) contre 139 un an plus tôt. Pour ces branches, les salaires minima hiérarchiques ont augmenté en moyenne de 2,0 % contre 1,8 % un an plus tôt (1).

Cette légère accélération concerne aussi bien les ouvriers (2,3 % contre 2,0 %) que les employés (1,8 % contre 1,6 %). Elle est essentiellement imputable aux augmentations inférieures à 1 %, moins nombreuses qu'en 1995.

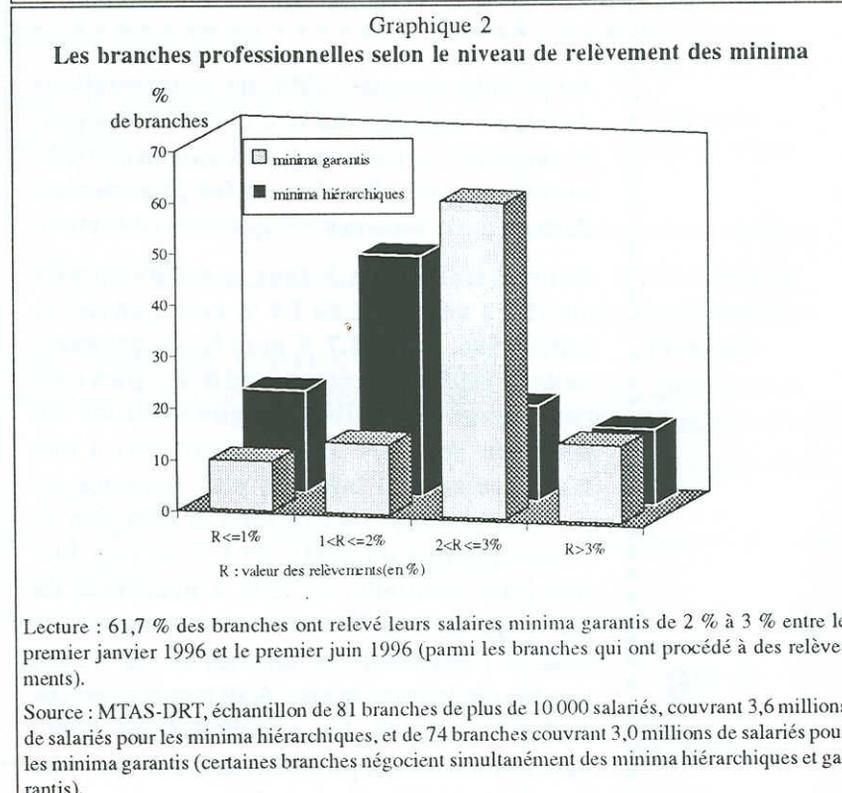
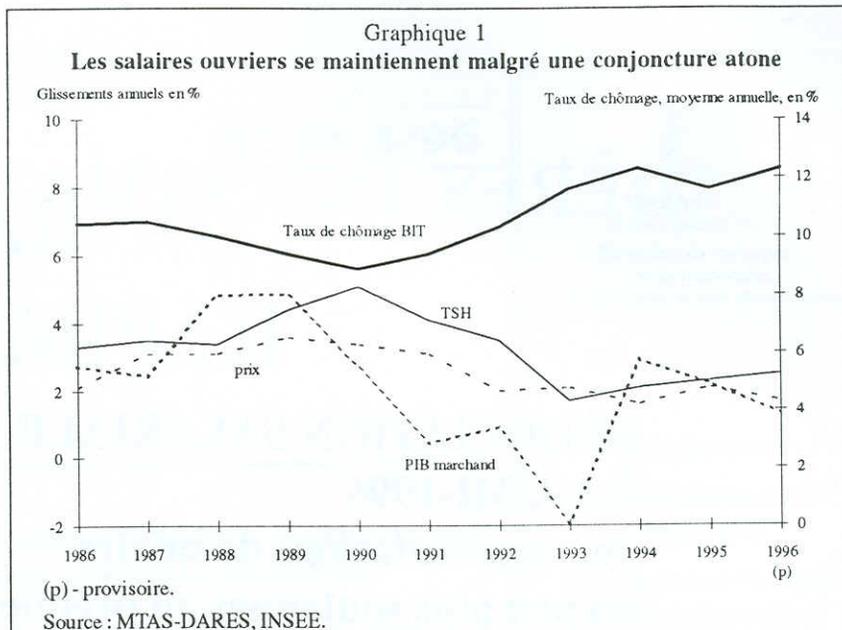
En effet, 47 % des branches ont accordé des hausses de salaires hiérarchiques comprises entre 1 % et 2 % au premier semestre 1996 (contre 40 % au premier semestre 1995), et la proportion de branches ayant accordé des augmentations supérieures à 2 % est restée stable : environ un tiers des branches suivies (graphique 2).

De même, les hausses des salaires garantis (souvent négociés sur une base annuelle, - encadré 1 -) sont légèrement supérieures à celles de 1995, passant de 2,5 % en moyenne au premier semestre 1995 à 2,7 % au premier semestre 1996. Ces minima garantis ne sont négociés en général qu'une seule fois, le plus souvent en début d'année.

Les premiers niveaux de salaires conventionnels négociés restent très proches du SMIC : au 1<sup>er</sup> juin 1996, juste après l'augmentation du SMIC du mois de mai, une forte majorité de branches avaient un premier niveau de salaire inférieur au SMIC.

### Dans les accords d'entreprise, les hausses de salaires négociées sont aussi légèrement plus élevées qu'au premier semestre 1995

Après un vif regain en 1995, la négociation salariale apparaît de nouveau en recul dans les entrepri-



ses au premier semestre 1996 : 51 % d'accords signés sur le thème des salaires contre 54 % pour la même période de 1995 (données provisoires).

Pourtant, la teneur des accords signés au premier trimestre ne met pas en évidence une baisse des augmentations négociées : la moyenne des augmentations totales (y compris gels ou réductions des salaires) s'accroît très légèrement, passant de 2,2 % au début de l'année 1995 à 2,3 % au début 1996.

Cette légère progression est imputable aux augmentations catégorielles. Qu'il y ait ou non individualisation associée, elles sont supérieures de 0,3 point à celles du premier trimestre 1995. Les augmentations générales uniformes négociées en début d'année 1996 restent stables à 2 % en moyenne.

Malgré un contexte économique nettement moins favorable qu'au

(1) - Moyennes pondérées par les effectifs des branches concernées, relèvements du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin.

